

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHULIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) Thisse : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : Auxon-Dessous : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : Mme Françoise GILLET Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002184

Rapport n°3.14 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Bilan d'activité et soutien aux activités 2012

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Bilan d'activité et soutien aux activités 2012

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2013: 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 12 000 €

Résumé :

Le présent rapport fait état des activités 2012 de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) sur le territoire du Grand Besançon. Il est proposé de se prononcer sur la participation financière (12 000 €) du Grand Besançon aux actions 2012 de l'ADIE.

I. L'ADIE : présentation générale

L'ADIE, association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005, aide des personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise dans une logique de création de leur propre emploi. Elle a été créée en 1989 par Maria NOWAK en adaptant à la France le principe du microcrédit. En 2012, Catherine BARBAROUX a succédé à Maria NOWAK à la présidence de cette association.

L'ADIE aide toute personne, même celle déjà en poste mais également chômeur ou bénéficiaire du RSA, ayant un projet de création d'entreprise jugé viable et dont la situation ne permet pas de bénéficier d'un prêt classique.

II. L'ADIE sur le Grand Besançon

A/ Dispositif

Implantée dans des bureaux fonctionnels au Centre Saint-Pierre, l'ADIE reçoit également les porteurs de projet, sur rendez-vous, au sein des locaux occupés par la mission Zone Franche Urbaine au 4 rue du Luxembourg.

Une approche pédagogique, avec l'association GADJE, en direction des gens du voyage est menée également. L'objectif est d'officialiser les micro-entreprises en vue d'atteindre l'autonomie dans la gestion des activités, pour ce public dont 100 % des personnes accompagnées ne possèdent aucun diplôme. (Le taux de pérennité des entreprises à trois ans est de 85 %).

B/ Partenaires bancaires de l'ADIE

L'ADIE a pu convaincre des banquiers de la pertinence du microcrédit et les associer à son action. Ainsi, en Franche-Comté, le conventionnement entre l'ADIE et ses partenaires bancaires (Caisse d'Epargne et Banque Populaire) permet aux personnes financées par l'ADIE de bénéficier de conditions intéressantes à l'ouverture de leur compte bancaire. Parallèlement des actions ponctuelles sont menées sur le territoire du Grand Besançon.

Les besoins en crédit sont donc entièrement couverts par les banques partenaires.

C/ Partenaires de l'ADIE

Cette activité s'est développée grâce au partenariat avec les structures accompagnant la création d'entreprises. (Développement 25, Doubs Initiative, Boutique de gestion, COOPILOTE, Bureau ZFU) mais également grâce à un réseau de prescripteurs institutionnels (Pôle Emploi, CCI...)

D/ Objectifs 2013

Pour 2013, l'ADIE s'est fixé comme objectif de toucher concrètement les micros-entrepreneurs potentiels et de développer un axe de communication (changement de logo et de signature)

III. Soutien du Grand Besançon

Le soutien partenarial entre l'ADIE et le Grand Besançon a été mis en place en 2005. Par délibération en date du 31 mars 2011, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur le renouvellement de la Convention cadre pour la période 2011-2013.

Sur la base de la demande formulée par l'ADIE au 1^{er} octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la Convention cadre signée en 2011 stipule que le Grand Besançon versera à l'ADIE une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an (15 projets).

IV. Activités 2012

A/ Résultats quantitatifs sur le Grand Besançon

1. Accueil

125 personnes ont pris contact cette année 2012 avec l'ADIE sur la Communauté d'Agglomération de Besançon.

2. Financements

L'ADIE octroie des microcrédits permettant aux porteurs de projets de démarrer leur activité et le cas échéant, et seulement en complément d'un microcrédit, un prêt d'honneur.

En 2012, il a donc été consenti 11 prêts d'honneur.

En 2012, 29 microcrédits ont été accordés. (Il est possible d'obtenir plusieurs microcrédits au cours d'une même année).

3. Taux d'intérêts proposés aux porteurs de projet

Microcrédit pro : montant maxi 6000 € : 8,13 % - cumulable avec un prêt d'honneur à 0 %

Microcrédit propulse : montant maxi 10 000 € : 6,13 %

Les taux 2013, valables au minimum jusqu'au 30/06/2013 sont identiques depuis le 2nd semestre 2012.

Pour 2012, ses financements portent sur 86 850 € représentant 24 emplois créés et 13 emplois maintenus (pour 2011, ses financements s'élevaient à 93 530 € au bénéfice de 23 projets représentant 24 emplois). L'ADIE dépasse en 2012 les objectifs fixés par la convention (15 projets).

Dans le cadre du dispositif NACRE (dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise), l'ADIE, labellisée sur les trois phases (aide au montage, structuration financière, aide au développement), a octroyé, en 2012, 2 prêts d'honneur Nacre.

B/ Résultats qualitatifs

1. Répartition géographique

50 % des personnes financées habitent Besançon même et un tiers des personnes financées sont issues d'un quartier reconnu au titre de la Politique de la Ville.

2. Secteurs d'activité et nombre d'emplois créés

Les secteurs d'activité financés se décomposent ainsi :

- 43 % : commerce. Ce secteur reste fort car il est peu exigeant en termes de formation initiale et de capital de départ,
- 21 % : services aux particuliers,
- 11 % : prestations de service générales,
- 15 % : restauration et l'hôtellerie,
- 7 % : l'artisanat,
- 3 % : bâtiment.

3. Taux d'impayé

Le taux d'impayé de la génération 2012 au 31 décembre 2012 était de 5,44 % (8 % en 2011).

4. Taux de pérennité

Au niveau régional, les chiffres sont les suivants :

- un taux d'insertion des créateurs 79 %,
- un taux de pérennité à 2 ans de 68 %,
- un taux de pérennité à 3 ans de 59 %.

C/ Le microcrédit personnel (hors convention)

Le microcrédit personnel s'est développé grâce au soutien de pôle emploi dans la phase expérimentale du dispositif. L'année 2012 a été l'année de transformation des résultats positifs et Pole Emploi a renouvelé sa confiance pour la période 2013-2015 afin de garantir la distribution du microcrédit pour l'emploi sur la région.

Ce dispositif s'adresse à un public proche de l'emploi ou travailleur précaire exclus du système bancaire. En 2012, 31 microcrédits pour l'emploi ont été accordés permettant notamment l'acquisition et l'entretien d'un véhicule, le financement du permis de conduire, la garde d'enfant ou encore le financement d'un déménagement. Le montant total prêté est de 80 536 €. 92 % des besoins financés portent sur la mobilité.

A l'unanimité, et au regard de l'activité de l'ADIE pour l'année 2012, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2012 de l'ADIE, pour un montant total 12 000 €, conformément à la convention-cadre 2011-2013.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Président

Reçu le - 4 JUIL. 2013